

Règlement de compte à Quimper ?

Après 10 mois de délibéré, le Tribunal de Commerce de Quimper a fini par rendre son jugement dans l'action intentée à Plus International par 11 ex-franchisés. Ces derniers plaident notamment la nullité du contrat de franchise. Le Tribunal a accédé en partie à leur demande et leur a accordé au total environ 8 millions de francs d'indemnités, avec une clause suspensive : la fourniture par eux d'une caution bancaire à hauteur de 50 % des sommes allouées. Sur les 11 ex-franchisés, 9 sont en liquidation judiciaire. Dominique Nicolet, pdg, nous a déclaré : "Je suis très surpris par ce jugement, qui est en parfaite contradiction avec celui rendu en appel le 21 septembre 1993 par la Cour d'Appel de Montpellier dans une action similaire. Nous avons immédiatement interjeté appel auprès de la Cour d'Appel de Rennes du jugement du Tribunal de Commerce de Quimper, qui donne localement l'impression d'un règlement de compte à l'égard de Denis Mével. Or ce dernier n'a plus aucun contact avec Plus International". A suivre.